

### **Financement de la formation dans l'insertion : l'UDES salue l'accord entre l'Etat et les acteurs du secteur**

Un accord national pour la formation des salariés du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) a été signé, le 28 mai, par l'Etat et par les principaux acteurs du secteur.

S'inscrivant dans le cadre du Plan d'Investissement Compétences (PIC), il prévoit d'optimiser la participation de l'Etat au financement des actions de formation des personnes en parcours d'insertion.

Des actions de soutien à l'ingénierie des projets et à leur évaluation pourront également être cofinancées par l'Etat à hauteur de 80%.

L'ensemble de ces mesures représente un montant de 200 millions d'euros pour la période d'exécution du PIC, de 2019 à 2022, soit 20 millions pour 2018 et au moins 40 millions d'euros sur chacune des années suivantes.

L'UDES se félicite de cet accord, qui répond en partie à ses demandes.

L'Union s'est en effet attachée, depuis plusieurs mois, à attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'insuffisance criante du financement de la formation des salariés de l'IAE et sur la nécessité d'apporter enfin une véritable solution à ce problème.

Le fléchage d'une partie du PIC en direction des personnes en parcours d'insertion constitue une avancée incontestable dans ce sens.

Toutefois, ces nouvelles ressources ne seront pas suffisantes pour répondre pleinement et de façon pérenne aux besoins de formation des salariés de l'IAE. Elles se situent d'ailleurs en-deçà des préconisations du rapport Borello, qui proposait de consacrer 50 millions d'euros par an aux salariés de l'IAE et le dispositif de co-financement qu'elles supposent risque fort de poser quelques difficultés dans les prochaines années.

L'UDES poursuivra donc ses efforts pour que des moyens supplémentaires puissent être attribués à la formation de ces personnes, notamment dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle. L'Union demande en particulier que la formation des salariés de l'IAE puisse être financée par les futurs opérateurs de compétence sur les fonds de l'alternance.

UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 60 000 entreprises et établissements, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité et l'expérimentation sociale, le développement durable.